

**Compte rendu du rendez-vous au Collège Jean Perrin entre  
l'Inspection Académique de l'Education Nationale  
et les parents élus du Collège Jean Perrin,  
de l'école élémentaire du Centre  
et de l'école élémentaire Paul Langevin  
5 juin 2007**

**Représentants de l'Education Nationale présents à la réunion :**

M. MICHELLET , inspecteur d'académie  
M. BAL, inspecteur d'académie adjoint,  
M. Paquet principal du collège Jean Perrin  
Mme Chauveau principale adjointe  
Mme Jaubert directrice de la SEGPA

**Représentants élus des parents d'élèves présents à la réunion :**

Mme Morain (élue FCPE école Langevin), Mme Cor (élue FCPE Centre), Mme Silfest (Présidente FCPE collège), Mme Daval (Elue Centre et Collège, trésorière conseils locaux FCPE Centre et Collège), Mme Campion (élue FCPE collège), Mme Chapa-Devaux (élue FCPE collège), Mme Hadjadj (élue FCPE collège), Mme Moenne Locoz (élue APEI collège), M. Bureau (élu APEI collège), Mme Lenglet (élue APEI Centre), M. Annezo (Président APEI Centre), Mme Archer (Elue Centre et Présidente APEI collège), Mme Wilkowski (élue FCPE Centre et collège), Mme Félix Argis (élue FCPE Langevin), Mme Djellab (élue FCPE Langevin), Mme Malek (Présidente FCPE Centre), M. Devillers (élu FCPE collège).

Excusés : Mme Hamdani (présidente FCPE Langevin), Mme Roquencourt (Elue Centre, Secrétaire conseil local FCPE Centre)

M. Michellet rappelle l'objet de la réunion n'est pas de faire un choix entre plusieurs solutions.

Compte tenu des diverses prises de positions défavorables concernant l'utilisation du terrain de sport Langevin pour le relogement des élèves, il reste l'alternative suivante : remise à plat de toute la procédure administrative transfert sur A. Doucet.

Il s'agit ici d'envisager le fonctionnement en cas de transfert à la rentrée 2008 avec un an pour travailler ce transfert.

**Une rencontre a déjà eu lieu avec les enseignants** et des rencontres régulières sont envisagées avec pour objectif de réfléchir aux modalités pratiques telles que par exemple l'utilisation des manuels scolaires, des installations sportives.

Le principe :

les 2 établissements garderont leur identité propre (ils continueront à fonctionner en tant que tel) .

Chaque professeur reste rattaché à son établissement d'origine ;

Principe de globalisation des personnels actuellement en poste : tous les personnels des 2 établissements (TOS-techniciens ouvriers de service (selon les informations du conseil général), surveillants, enseignants) seront regroupés.

**Les enseignants** : En réponse à une question, il est précisé que seront concernés **TOUS** les enseignants en poste (titulaires ou non)

A la rentrée 2008, il n'y aura pas de réduction d'échelle : la préparation de la rentrée se fera comme s'il existait 2 établissements, en tenant compte des évolutions d'effectifs.

Les établissements bénéficieront de moyens plus importants que s'il y avait une seule préparation de rentrée, sur la base de l'ensemble des effectifs.

Les enseignants resteront affectés administrativement à leur établissement d'origine et y retourneront après les travaux.

**Un encadrement** « surdimensionné » : 3 Conseillers principaux d'éducation (CPE)

**CDI** : cohabitation des 2 bibliothécaires

**Chef d'établissement et gestionnaire** : vraisemblablement un seul chef d'établissement pour le collège, un seul pour la SEGPA et un seul gestionnaire.

Un nouveau chef d'établissement entre en fonction à A. Doucet à la rentrée 2007, il sera très vraisemblablement le chef d'établissement en poste en cas de transfert.

## **La SEGPA**

La SEGPA n'est pas sectorisée.

Ni le plateau technique de la SEGPA de Doucet, ni celui d'Evariste Galois ne permet d'accueillir la totalité des élèves de SEGPA de J. Perrin.

Ils seront répartis : 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> dans une SEGPA et 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> dans l'autre SEGPA

*(explication : en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> il n'y a qu'un enseignement général, un enseignement technique est rajouté en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, c'est ce plateau technique qui nécessite des installations spécifiques)*

Concernant l'entrée en 6<sup>ème</sup> SEGPA à la rentrée 2007 :

Chaque SEGPA reçoit un maximum de 16 élèves ; une classe de SEGPA ouvrira à J.

Perrin à la rentrée si le nombre total d'élèves dépasse 32.

Les décisions sont prises actuellement ; le nombre d'élèves admis en SEGPA ne dépend pas uniquement de l'éducation nationale, les parents ont à faire le choix. (les commissions d'orientation et d'affectation se déroulent actuellement).

Après les travaux de reconstruction, la SEGPA de J. Perrin pourra accueillir ~~era~~ ir des champs professionnels différents de ceux enseignés actuellement (réflexion déjà entamée sur ce sujet)

Un parent prend ensuite la parole et rappelle qu'une consultation initiée par les associations de parents d'élèves a eu lieu en mars et que les familles se sont prononcées contre le transfert à A. Doucet.

M. Michellet répond qu'il y a des instances de représentation démocratique pour en

discuter, dans lesquelles siègent les parents d'élèves.

## **THÈMES ENSUITE ABORDÉS :**

### **LES EFFECTIFS EN CAS DE TRANSFERT**

Ils devraient être de moins de 700 élèves selon M. Michellet.

Actuellement il y a 600 élèves à André Doucet, 375 à Jean Perrin (sans la SEGPA).

Il y a déjà 52 demandes de dérogation d'élèves de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de Doucet souhaitant basculer sur le collège avenue de la République.

A la rentrée 2007, 460 élèves sont prévus à A. Doucet.

Un doute concernant la réalité d'un nombre d'élèves inférieur à 700 élèves en 2008 est émis par les parents (addition des chiffres).

Des effectifs aussi importants dans un collège classé ZEP inquiètent. Certains élèves vont passer la moitié de leur scolarité en ZEP avec des effectifs en contradiction avec les annonces du nouveau ministre de l'enseignement Xavier Darcos selon lequel il faut réduire de moitié les effectifs en ZEP.

M. Michellet rappelle qu'il s'agit d'une situation **temporaire** pour passer une période de travaux. Des moyens considérables seront mis en place pour faire face à la situation (cf. plus haut).

Le calcul des effectifs tient compte d'une baisse d'effectif des élèves relevant du secteur de J. Perrin et des départs des élèves d'A. Doucet vers le nouveau collège avenue de la République.

Y aura-t-il suffisamment d'espace pour accueillir la totalité des élèves ?

Le collège a fonctionné à plus de 700 élèves ; il ne devrait donc pas y avoir de problème.

### **LES MOYENS**

A la rentrée 2008 une **CHAM** (classe à horaire aménagé musique) ouvre à A. Doucet.

Il existe aussi une **classe européenne Anglais** dans cet établissement.

Y a-t-il un manque de moyens à Doucet ?

Un parent relate la presse qui expose que Doucet se plaint d'un manque de moyens, et que le CA a déploré une baisse importante du nombre d'heures allouées.

M. Michellet indique qu'il est faux que les moyens ont diminué.

La DHE (dotation horaire par élève) de Doucet a l'un des taux les plus élevés du département.

Si ce taux était appliqué à un collège de Sceaux par exemple, ce dernier bénéficierait de 150 heures de plus.

M. Michellet indique que selon lui les moyens ne font pas tout, Ce ne sont pas les options qui font venir les gens. Un collègue est déclassé également par la représentation que s'en font les gens. Ne pas y aller contribue à aggraver la tendance.

Concernant les moyens attribués d'une manière générale à tous les collèges  
Les 1ères répartitions se font en février - mars selon les prévisions; au départ des moyens minimum sont mis sur le terrain puis complétés en juin.  
Chaque année, sur les Hauts de Seine il y a un écart entre le nombre d'élèves prévu en juin et le nombre réel d'élèves en septembre (entre 1500 à 2000 élèves en moins).

Un collège a-t-il été déjà déménagé dans sa totalité ?

Oui, notamment le collège Lakanal à Colombes

Cependant, le déménagement s'est fait vers un autre site sans cohabitation de 2 établissements.

Peut on envisager un début des cours plus tardif le matin à cause de l'éloignement ?

Eventuellement.

Cette décision se prend en Conseil d'Administration.

C'est le temps de midi qui risquerait de bloquer (en réduisant la matinée).

Sera-t-il possible de visiter le collège A. Doucet ?

Oui.

## **LE RETOUR A JEAN PERRIN APRES TRAVAUX**

les élèves qui auront choisi la CHAM feront le choix de rester ou non à A. Doucet.

Pourquoi ne pas ouvrir une CHAM à Jean Perrin ?

L'existence d'une CHAM repose non pas sur un établissement, mais sur le projet d'un enseignant et sur le partenariat avec un conservatoire. Actuellement seuls des projets ont été élaborés pour une CHAM chorale au nouveau collège et une CHAM musique à A. Doucet.

Les élèves qui seront en classe européenne garderont cette option à leur retour à J. Perrin.

En effet, cette année a été mis en place à J. Perrin l'option anglais + à la rentrée de 6<sup>ème</sup> avec pour objectif l'ouverture d'une classe européenne à la rentrée 2008.

Il est rappelé que les élèves qui feront le choix de l'apprentissage de l'allemand en élémentaire pourront intégrer une classe bilingue à leur entrée en 6<sup>ème</sup>. Les parents d'élèves des écoles élémentaires organisent actuellement une sensibilisation des parents à l'apprentissage de l'allemand en CE2 à la rentrée 2007 (la bilingue pourrait ainsi à nouveau être implantée au collège en 2010 si le nombre d'enfants est suffisant).

## **MAINTIEN OU NON D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION J. PERRIN ET DES ELECTIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES SÉPARÉES ?**

La question n'est pas tranchée.

Il a été envisagé le maintien de 2 conseils d'administration séparés (ce qui paraît difficile à réaliser en pratique) ou bien un conseil d'administration élargi.

En tout état de cause, les élèves eux seront « mélangés » dans les classes.

### **L'ANGOISSE DES FAMILLES EST RAPPELÉE**

Ce déplacement massif de toute la population J. Perrin vers un autre quartier implique d'importants problèmes pratiques liés à l'éloignement des enfants de leur domicile (notamment pour la plupart, de longs trajets sans transport, cantine obligatoire pour tous les enfants du collège). Les conséquences de l'éloignement sont ressenties encore plus profondément pour les plus jeunes et les familles en difficulté.

Peur de l'accueil qui sera fait aux enfants dans un collège déjà occupé.

Questions concernant encore la réussite, la crainte d'une ghettoïsation de toute une classe d'âge.

M. Michellet indique que tout sera fait pour que les enfants soient pris en charge dans de bonnes conditions ; des moyens importants y seront consacrés.

Il indique que les moyens supplémentaires peuvent permettre plus de synergie ; un rapprochement de 2 cultures d'enseignement peut être positif, les projets, les énergies pouvant se compléter.

### **CONCLUSION**

Quelle est l'influence des familles sur la décision finale ?

Les actions des familles ont déjà influencé la décision : initialement, il était prévu de répartir les élèves dès la rentrée 2007 dans 3 établissements différents.

Comment sera prise la décision finale ?

C'est un élément à débattre avec le CG qui est le décisionnaire ;

Consultera-t-on les familles ? ; Quand ? à l'initiative de qui (institutions ?) ? validation des termes par tous (institutions, parents élus, enseignants etc) ?, selon quelles modalités ?

Cette question sera débattue lundi 11 juin lors de l'entretien avec le CG.

En tout état de cause, il semble y avoir consensus entre l'IA et le CG pour dire qu'une décision doit être prise avant la fin du mois de juin.

Les parents demandent à ce que la décision prise soit annoncée officiellement aux familles par l'Inspection d'Académie et le Conseil Général.

